

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 7

Votants : 25

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Monsieur Jacky DUTRUC, Maire,

Présents : MM Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Mme Catherine BALANDRAS, MM Noël CHEYNET, Géry PALCZYNSKI, Jean-Jacques DUMONT, Mmes Nicole LUDIER, Marie-Jacqueline LISBERNEY, M Sylvain CLAME, Mmes Sylvie NOYERIE, Nathalie BARDE, MM Laurent MALLET, Pierre GUICHARD Mme, Marie-Claude BENNIER, MM Olivier EYRAUD, Marcel BABAD. Jean-Luc MASSON, Pascal CATHAUD

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Vincent VALADOUX	Donne pouvoir à	Noël CHEYNET
Antoine SAMOU	Donne pouvoir à	Jacky DUTRUC
Jean-François CREVAT	Donne pouvoir à	Nathalie BARDE
Jacques BERGERET	Donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT
Bénédicte GAULARD	Donne pouvoir à	Nicole LUDIER
Mireille ROGER	Donne pouvoir à	Marcel BABAD
Nathalie NEEL	Donne pouvoir à	Marie-Jacqueline LISBERNEY

Absents : Dominique VIAL, Nathalie CARON

Secrétaire de séance : Michel DESPRAT

La séance est ouverte à 20h00 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Monsieur Michel DESPRAT est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Un hommage est rendu à Guy BOREL, à l'initiative de la maison médicale de la commune, l'association VSDS, et des Lucioles. Une minute de silence est observée

Validation du compte-rendu de la séance du 19 novembre 2018. Le compte-rendu est approuvé avec les modifications suivantes : Jean-Luc MASSON note une erreur sur son prénom.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Maire d'exercer au nom du Conseil municipal, certaines attributions pour lesquelles il doit rendre des décisions prises dans ce cadre, à la réunion suivante.

Les délégations qui sont accordées au Maire :

- Toute décision concernant la préparation, la passation ou l'exécution des marchés sans formalités préalables et des accords-cadres < à 221 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Passation des contrats d'assurance,
- Prononciation de la délivrance et reprise des concessions dans le cimetière,
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers et experts,
- Défense de la commune pour les actions intentées contre elle,
- Donner en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- Exercice du droit de préemption
- Fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans la limite de 15 000 € par décision ;

Pas de décisions.

• **Approbation du Rapport d'activité 2017 du SMICTOM**

Monsieur Claude MONTESSUIT, Président du SMICTOM, présente le rapport d'activités 2017

En vertu des dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de coopération intercommunale, le Conseil municipal doit prendre acte pour l'année 2017 du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères.

Le SMICTOM compte 22 communes, 45 603 habitants (source INSEE) et fait assurer la collecte des ordures ménagères par la société VEOLIA (GUERIN pour le reste). Les déchets ménagers représentent 555 kg (557 kg, moyenne nationale) et leur coût complet de collecte/traitement s'élève à 62.32 € par habitant (moyenne nationale 80€/hab) et par année (552 kg et 71 € pour 2016).

45 603 habitants sont comptabilisés répartis dans les 22 communes membres.

Faits marquants en 2017 :

- le marché d'exploitation des deux déchèteries a été renouvelé pour une durée de quatre ans ;
- un diagnostic des points d'apport volontaire a été transmis à chaque commune ;
- la Redevance Spéciale recense 90 redevables fin 2017, répartis sur l'ensemble des 22 communes ;

Tonnages 2017:

Flux	Ordures ménagères	TRI (emballages, papiers et verre)	TRI (textiles et Recyclerie)	Déchèteries	Total
Tonnages	9 896	3 081	308	12 010	25 275
Kg par hbt	217	68	7	263	555

Éléments financiers 2017 :

3 938 725 € ont été dépensés répartis comme suit :

- 1 808 787 € pour la collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- 1 010 872 € pour la gestion des deux déchèteries ;
- 478 657 € pour la collecte et le traitement des emballages légers, les papiers et le verre ;
- 337 997 € pour les dotations aux amortissements ;
- 265 288 € pour les charges de structure, la communication et les actions de prévention ;
- 37 124 € pour l'ISDND.

Le SMICTOM a perçu 4 137 920 € de recettes réparties comme suit :

- 3 286 998 € : contributions des adhérents ;
- 523 696 € : soutiens des éco-organismes ;
- 134 955 € : Redevance Spéciale ;
- 85 210 € : ventes de matériaux ;
- 107 061 € : autres recettes (opérations d'ordre et remboursement exceptionnel).

A noter que les taux de 3938 TEOM ont légèrement diminué depuis 2012 et sont respectivement à 7,62 % et 9,62%.

Le tableau détaille les coûts du service en € HT, par habitant qui sont à 62 € HT et inférieurs à la moyenne nationale des collectivités en milieu mixte rural (80 € HT).

	OMR	Verre	Emballages/ papiers	Déchèterie	Autres	TOTAL
Coût tous flux en €HT/habitant	36,81 €	0,47€	0,90 €	20,51 €	3 ,63 €	62,32 €
Données nationales MIXTE RURAL (50 % des collectivités)	47 €	1,3 €	5 €	24 €	2,7 €	80 €
Ecart/coût moyen de référence	36 € à 50 €	0,6 € à 1,4 €	3 € à 10 €	16€ à 22 €	-	60€ à 82 €
	-22%	- 89%	-82%	- 14%	+ 34 %	-22%

Olivier EYRAUD demande si l'augmentation de la collecte du verre est liée à la production de Beaujolais. Monsieur MONTESSUIT confirme que l'activité viticole joue, certains secteurs du beaujolais étant collectés à hauteur de 60 kilos par habitant.

Olivier EYRAUD est étonné du niveau de collecte de tri emballage papier au regard de la moyenne nationale : il pensait que le secteur aurait un meilleur résultat. Nathalie BARDE indique que certains départements trient plus de déchets recyclables, comme les yaourts qui ne sont pas pris en charge par le SMICTOM. Ces emballages supplémentaires font monter les tonnages. Monsieur MONTESSUIT répond que les chiffres nationaux concernent des territoires à niveau de collecte équivalent, et ne tiennent pas compte de territoire en expérimentation, comme ceux qui collectent les yaourts.

Olivier EYRAUD demande si toutes les communes ont des poubelles jaunes : non, toutes les communes n'ont pas de collecte en porte à porte, et c'est ce mode de collecte qui donne le plus rendement. Jean-Jacques DUMONT demande que deviennent les sacs jaunes dont le contenu est refusé ? Monsieur MONTESSUIT rappelle qu'ils sont vidés et font l'objet d'un tri à l'aide de trieurs optiques. Il y a 18% de collecte de tri refusée sur les sacs jaunes. Jean-Jacques DUMONT demande ce qu'il en est pour le plastique. Claude MONTESSUIT rappelle que ce sont uniquement les contenant liquides en plastique qui peuvent être collectés dans les sacs jaunes, ils seront triés. Jean-Jacques DUMONT note qu'il ne faudrait que des bouteilles d'eau : non, tous les contenants peuvent être recyclés, cela reviendrait beaucoup trop cher de faire des collectes différenciées par contenant. Jean-Jacques DUMONT demande à quoi correspondent les 478 000 € pour le ramassage et le traitement, tout compris. Le gain, lié à la revente, tout compris, ne serait que de 85 000 € ? Peut-on avoir le détail cartons/emballages jaunes/verre ? Claude MONTESSUIT explique que les papiers sont revendus, pour le verre, la revente ne paie pas la collecte. Dans les matériaux, il y a les plastiques et les cartons. Il faut, au-delà de la somme touchée, ajouter les 523 000 € de contribution au titre de la responsabilité économique des producteurs qui finance la collecte et le tri. Ce n'est pas la revente qui rapporte, c'est le fait qu'il y ait des éco organismes.

Olivier EYRAUD évoque le photovoltaïque, ce projet peut-il se mettre en œuvre au niveau du SMICTOM ? Y aura-t-il un autre centre d'enfouissement (CET) ? D'autre part, les végétaux pourraient-il, par dérogation, faire l'objet d'une autorisation de brûlage une fois par an, pour compenser la difficulté à acheminer les déchets verts en déchèterie.

Claude MONTESSUIT répond qu'une étude a été faite il y a deux ans pour le photovoltaïque. Le SMICTOM est amené à disparaître dans deux ans, un tel projet ne peut être porté sans visibilité dans le temps. Néanmoins, le PLU de Misérieux a intégré cette possibilité si le projet était remis à l'ordre du jour. Concernant le CET, on enfouit plus les déchets. Concernant le brûlage, ce n'est pas envisageable, mais des broyeurs pourraient se mutualiser et être mis à disposition sur site pendant quelques jours, avec la possibilité de récupérer le broyat. Il n'a pas été possible de mettre en œuvre simplement une démarche de mise à disposition de broyeur de la part du SMICTOM aux particuliers.

Jean-Luc MASSON demande ce qui se passera après la disparition du SMICTOM ? Claude MONTESSUIT indique que la compétence est reprise par la communauté de commune. Les locaux devraient être vendus au profit d'une crèche d'entreprise, les agents du SMICTOM seront déménagés au sein des locaux de la CCDSV. Jean-Jacques DUMONT demande si la vente des locaux est bénéficiaire. Ce n'est pas le cas, mais ils sont vendus au prix des domaines. Il est à noter que les locaux en question ont été rénovés en 2013, sans connaissance du transfert de compétence initié en 2016 par les services de l'Etat, contre l'avis du SMICTOM et de la Communauté de Communes. La vente demeure destinée à une activité d'intérêt général. Sylvain CLAME s'interroge sur la soultte qui reste à payer à la charge du contribuable à la suite d'une revente moins cher que le coût initial au bout de cinq ans. C'est important d'informer les citoyens qui sont contribuables. Il est à noter qu'il ne reste aucune dette au Syndicat, y compris sur ce bâtiment. Il est convenu que les 200 000€ de cette vente seront destinés à améliorer les locaux de la recyclerie. Noël CHEYNET demande à quelle échéance seront changés les containers ? Ils seront changés en 2019, et le nettoyage des abords devrait être amélioré. Marcel BABAD demande s'il y aura un enfouissement des containers ? Les essais réalisés ont été fait avec la prise en charge du génie civil par les communes. A ce jour, pas de projet. Noël CHEYNET regrette l'emplacement du container de la gare, trop près des habitations. Les projets prioritaires avant la disparition du syndicat concernent avant tout les rénovations de déchetterie, il n'y aura pas assez

de budget pour tout faire. Les élus souhaiteraient qu'un projet soit envisagé sur le centre village et la gare.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant
25 voix Pour
Unanimité des suffrages exprimés**

PREND ACTE du rapport d'activités de l'année 2017, dans les conditions rappelées ci-dessus.

- **Motion pour le maintien de l'agence de la Banque Populaire sur la commune de Reyrieux**

Le Maire explique que pour des raisons de réorganisation, l'agence de la Banque Populaire de la commune va déménager pour rejoindre l'équipe de Trévoux. Le regroupement a été initié par les directions immobilière et financières de la Banque Populaire, dans un objectif de réduire les établissements au sein d'un même secteur. Une pétition a été faite par les commerçants et artisans talençonnais, pour essayer de maintenir un distributeur autonome. Ce qui a été mis en avant par la Banque Populaire était un problème de sécurité avec des agressions et des cambriolages. La discussion que l'on peut avoir serait de joindre le directeur régional pour le sensibiliser sur l'enjeu du maintien d'un distributeur sur la commune. Si la commune souhaite maintenir un distributeur autonome, il y a des dépenses de maintenance et d'approvisionnement, qui sont chères. Avant d'entamer ce débat, il conviendra d'entamer cette motion. Olivier EYRAUD souhaiterait qu'au-delà du distributeur, c'est le départ d'un commerce contre lequel il faut lutter. A Trévoux, il y a plusieurs banques, et le bâti de Reyrieux est plus adapté. L'avenir c'est Reyrieux avec son augmentation de population où il n'y a pas de banque. Il y avait eu un travail conjoint avec Monsieur BERTHAUD à l'époque pour faire venir l'établissement. Il faut se défendre fermement. Il en appelle aux Talençonnais d'aller faire leurs courses et d'utiliser le service.

Noël CHEYNET rappelle l'avis des commerçants et artisans sur ce sujet. A Trévoux le stationnement est compliqué et enlève un service de proximité pour pas mal de population.

A ce jour, le maintien de l'agence et du distributeur de billets ne sont pas garantis : cette agence est le dernier établissement bancaire du territoire.

Ce retrait s'avère néfaste pour les commerces et les services de proximité puisqu'il pourra avoir pour conséquence de modifier les habitudes de consommation des habitants, délaissant ainsi les commerces du territoire communal

CONSIDERANT que la volonté de rentabilité financière des organismes bancaires ne doit pas occulter la notion de service public minimum

CONSIDERANT l'offre déjà importante d'établissements bancaires sur la commune de TREVOUX

CONSIDERANT que la commune aura dans les dix prochaines années une population supérieure à la commune voisine de TREVOUX, où l'agence souhaite déménager

CONSIDERANT que ce service est essentiel pour l'attraction de nouvelles populations.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant
25 voix Pour
Unanimité des suffrages exprimés**

DEMANDE le maintien sur le territoire de la commune de l'agence de la Banque Populaire

- **Avis sur l'affiliation de l'EPIC Dombes Côtière Tourisme au Centre de gestion de l'Ain**
Par courrier en date 28 mars 2018, l'EPIC Dombes Côtière Tourisme a sollicité l'adhésion volontaire de sa collectivité au Centre de gestion de l'Ain. Cette demande requiert une procédure spécifique. En effet, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale stipule que « lorsqu'une collectivité ou un établissement public administratif

sollicite son affiliation au centre de gestion à titre volontaire, le président du centre accuse réception de la demande et en informe l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés en les invitant à faire valoir auprès de lui, dans un délai de deux mois, leurs droits à opposition ».

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette affiliation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant**

25 voix Pour

Unanimité des suffrages exprimés

EMET un avis FAVORABLE à l'affiliation de l'EPIC Dombes Côtière Tourisme au Centre de gestion

II. URBANISME ET TRAVAUX

- **Signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la SNC les Varennes pour la participation au financement des équipements publics nécessaires à la réalisation du permis d'aménager PA 00132218V0003**

Le PUP est un outil de financement d'opérations d'aménagement, institué par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 portant mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, qui vient se substituer au Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE)

La société SNC des Varennes envisage sur un terrain situé à REYRIEUX, secteur des Varennes, cadastré section AR, n° 157, 158, 159, 160, 161, 167, 168, 169, 2556, 740, soit une contenance cadastrale totale de 14 470 m², la réalisation d'une opération de construction de 80 logements, dont 56 logements locatifs aidés soit 70 % de logements locatifs aidés au minimum (PA 00132218V0003). Ces terrains sont situés au sein de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Varennes1 qui prévoit, à terme, 100 logements.

L'augmentation du nombre de résidents et usagers (ainsi que pour les logements locatifs aidés et en accession sociale le caractère jeune de la population attendue) spécifiquement engendrée par le projet de construction va rendre nécessaire la réalisation d'aménagements de sécurité et le renforcement de certains réseaux, en particulier :

- Au titre de la sécurité : éclairage public, aménagement de trottoirs, création d'infrastructures limitant la vitesse des véhicules, recalibrage de la chaussée,
- Au titre des réseaux : eaux pluviales, électricité.

Dans la perspective d'un apport important de population, la commune a obtenu l'accord de la SNC Les Varennes, sur une participation financière aux différents équipements publics nécessaires pour la sécurisation des abords et les réseaux soit environ 192 000 €, dont le détail et les modalités figurent à la convention jointe.

Marcel BABAD note que la SNC va aménager la zone à 80%, et que les 20% restant seront réalisés lors d'un permis d'aménager ultérieur. Il demande qui gère la SNC : il s'agit de Arve Lotissement, SNC et Vivre Plus. Le Maire explique que cela a été vu en commission. Marcel BABAD note qu'il y a un coût à avancer par la commune qui se fait rembourser dans un second temps au fur et à mesure de l'avancement. Il demande si le comparatif avec ce qu'aurait rapporté la taxe d'aménagement ? Le Maire explique qu'il n'y aurait pas eu de taxe sur la surface de logements locatifs sociaux. Le calcul comparatif sera transmis.

Olivier EYRAUD demande comment ces 100 logements vont sortir sur la voirie ? Ils sortiront sur le chemin des sables. Olivier EYRAUD demande s'il faut prévoir des aménagements de sécurité. Le Maire rappelle que le PUP est aussi fait pour financer la sécurisation des abords. Marcel BABAD demande pourquoi le plan présenté en commission n'est pas présenté en conseil ? Le Maire répond qu'il reste encore des points à régler, comme les sorties au nord, certaines altimétries. Marcel BABAD

demande si les réserves foncières pour les trottoirs et la voirie sont suffisantes ? Le Maire répond que la voirie sud va comporter un trottoir, le budget destiné aux acquisitions foncières est prévu. La partie nord restera comme elle est mais c'est chiffré dans le PUP. Olivier EYRAUD demande confirmation que ça ressort sur la RD 28, cela sera dangereux. Le Maire explique qu'il n'y a jamais eu de problème, la route est aussi prévue pour ça. Le plan final sera présenté en séance.

Jean-Luc MASSON dit qu'en 2017 ARVE a fait 8.5 millions de chiffre d'affaires, et 2 millions de résultats d'exploitation, n'était-ce pas l'occasion de demander plus à ARVE. Le Maire explique que la participation est réglementée : il faut détailler les besoins liés au périmètre de l'OAP sur le secteur. Ce n'est par exemple pas possible pour la future école car elle est trop éloignée, le chiffrage aurait été retoqué par les services de l'Etat. Olivier EYRAUD estime qu'il y aurait pu avoir une participation pour les tennis couverts s'ils avaient été sur le même tenant. Marcel BABAD regrette que l'impact sur l'école n'ait pas été pris en compte. Il est rappelé la règle de la proximité géographique de l'équipement public pour pouvoir appeler une participation. Jean-Luc MASSON considère que la SNC fera malgré tout du bénéfice au regard du coût supporté par la commune. Marcel BABAD demande si la commune garantira leur emprunt ? Le Maire répond que c'est le bailleur social qui portera les logements qui demandera la garantie d'emprunt. Olivier EYRAUD explique que l'opposition a voté contre la vente des terrains, la commune a perdu une bonne occasion de faire une meilleure opération. Elle s'abstiendra pour ce dossier.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant
Pour : 17, Contre : 2 Abstentions : 6
Majorité des suffrages exprimés**

ACCEPTE les termes de la convention de PUP avec la SNC LES VARENNES dans les conditions ci-dessus rappelées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents qui se rapportent à cette affaire.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

- Attribution de subventions à des associations**

Noël CHEYNET explique qu'il s'agit du maintien de l'ex dotation solidarité jeunesse initiée par la communauté de commune, dont le montant inchangé depuis 2014. C'est bien la commune qui décide de réattribuer totalement au travers des activités des différentes associations qui ont des jeunes qui fréquentent de manière régulière des activités qui sont développées, mais ce n'est plus financé par l'intercommunalité et n'existe plus depuis plusieurs années.

Pour l'année 2018, la fraction D s'élève à 9 173 € (même montant qu'en 2017) et sera attribuée sur la base de 1 375 jeunes de moins de 18 ans (contre 1459 en 2017), selon le tableau suivant :

Montant de la dotation globale dédié à la dotation jeunes en 2018 :	9 173
Nombre total de moins de 18 ans en 2018 :	1 375
Coefficient :	6,67

Nom de l'association	Nombre de jeunes moins de 18 ans pratiquant une activité régulière au 01/01/2018*	Montant proposé (en €)
Centre Social Espace Talançonnais	582	3 882,68 €
AJT	0	0,00 €
Berlimbimbroque	0	0,00 €
CSR SVB (Basket)	129	860,59 €
CSR Football	103	687,14 €
Cie Sladjana	44	293,54 €
Fraternelle Boule	0	0,00 €
Reyrieux Fairball Club	10	66,71 €
GVT	0	0,00 €

Judo Club	92	613,76 €
MACB	0	0,00 €
MJC	346	2 308,26 €
Scrap des anges	0	0,00 €
Tennis Club	29	193,47 €
Volley Club	40	266,85 €
TOTAL	1375	9 173,00 €

* Nombre attesté par les Présidents d'associations

Jean-Jacques DUMONT note que le montant par adhérent a augmenté. Noël CHEYNET rappelle qu'il y a moins de jeunes concernés quand la somme reste inchangée. Olivier EYRAUD note que 2 associations captent la quasi-totalité des fonds, il trouve dommage qu'avec 40 associations sur la commune, il y aurait peut-être à revoir pour soutenir les plus petites associations, notamment avec le chèque culture. Jean-Jacques DUMONT rappelle que le système est proportionnel, une activité en vaut une autre. Olivier EYRAUD répond que ces associations touchent déjà beaucoup de subventions : le bénévolat il est surtout dans les petites associations. Noël CHEYNET demande de garder la mesure, on peut tout mélanger dans ce genre de propos : la question du chèque culture pourrait s'étudier dans le cadre du soutien des politiques jeunesse mais il faudrait en définir les critères. La question des sommes est liée au volume d'activités. L'espace remplit un rôle de service public auprès des populations, et l'arrêt des aides à l'emploi. Lors du dernier comité des financeurs, il a été présenté l'arrêt des financements pour 9 emplois au centre de loisirs qui n'accueille plus 80 mais 120 enfants. On ne réalise pas à quel point ces budgets sont compliqués à tenir avec les retraits et baisses de financements qui ne permettent plus de visibilité à moyen terme. Jean-Jacques DUMONT a raison de dire que c'est proportionnel à ce qui se déroule. Si une association privilégie les jeunes, elle percevra certes plus, mais ce critère sera pris en compte par ailleurs pour les autres financements. Il précise également qu'il n'y a pas 40 associations sur la commune mais plus de 65, il serait intéressant de regarder comment elles évoluent, notamment dans le domaine culturel, il y a de véritables enjeux sur le territoire par rapport aux populations qui arrivent. Il y a d'ailleurs une rencontre hier avec un collectif d'artistes et d'habitants. L'idée d'une dotation culturelle est certainement une bonne idée mais est une autre réalité à la dotation objet de cette délibération, qui va en complément du contrat enfance jeunesse.

Catherine BALANDRAS explique que l'Espace a une grande part d'action en direction des familles et des personnes âgées : ils touchent une tranche large de la population. Jean-Jacques DUMONT estime qu'il faudrait appliquer la proportionnalité à l'ensemble des subventions. Noël CHEYNET répond que cette répartition serait compliquée : il faut tenir compte de différents paramètres. Une gestion de crèche qui doit avoir recours à des professionnels et se confronter à des normes dédiées n'a pas les mêmes réalités qu'une petite association qui mobilise du bénévolat, et cela est dit sans les opposer. Le service aux populations n'est pas le même. Jean-Jacques DUMONT pensait plutôt aux associations sportives. Pour Olivier EYRAUD, verser 100 € à quelqu'un qui gagne le SMIC n'a pas le même impact que quelqu'un qui toucherait 1000 € quand il gagne 10 000 €. Pour Noël CHEYNET, c'est une caricature, l'exemple n'est pas pertinent.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après un vote à main levée,

dont le résultat est le suivant

25 voix Pour

Unanimité des suffrages exprimés

ACCEPTE la répartition des fonds dans les termes ci-dessus évoqués.

Jean-Luc MASSON propose de travailler sur l'attractivité des jeunes au sein des associations et de valoriser ces actions. Noël CHEYNET répond que c'est déjà un axe de travail de la commission.

- **Demande de subvention au Souvenir Français – Complément à la délibération du 17 septembre 2018**

Vu la délibération du 17 septembre 2018 sollicitant une dotation de croix blanches par le Souvenir Français pour la rénovation du carré militaire du cimetière de la commune

CONSIDERANT que cette opération prévoit également le rapatriement au sein du carré militaire des corps des soldats morts pour la France inhumés à d'autres endroits du cimetière de la commune, sous réserve de l'accord des familles

CONSIDERANT la possibilité d'obtenir une aide financière du Souvenir Français

Le carré militaire a fait l'objet d'une réhabilitation. Les travaux consistent en la démolition de l'existant, avec une ceinture en pierres reconstituées sur les mêmes dimensions et au même endroit pour éviter le déplacement des "corps". Une chape est réalisée à l'intérieur pour éviter la pousse des herbes et sera recouverte de gravillons. Les plaques et les obus seront remis en place.

Les travaux sont en cours pour un montant de 4 370,00 € HT (exonérés de TVA). Dans le cadre de ce projet, le Souvenir Français a doté la commune de 6 croix

Il est également prévu, après accord des familles, de rapatrier les dépouilles des autres soldats inhumés dans le cimetière au sein de ce carré militaire. Le coût estimé pour les 7 dépouilles (exhumation, transfert, creusement et inhumation) est de 1400 € HT par sépulture.

Il est proposé de mettre à jour la demande d'aide au Souvenir Français avec :

- La dotation de 7 croix supplémentaires pour les dépouilles rapatriées (13 croix au total)
- Une aide de 20% du montant total de l'opération (4 154 € HT) selon le détail suivant :

	€ HT
Réhabilitation du carré militaire	4 370,00
Rapatriement de 7 dépouilles	9 800,00
Montant total de l'opération	14 170,00
Aide sollicitée auprès du Souvenir Français (20%)	2 834,00
Autofinancement	11 336,00
Demande de dotation de 13 croix	

Marie-Claude BENNIER demande où sont les corps à rapatrier dans le cimetière et si les familles ont été contactées : non, pas encore. Nathalie BARDE alerte sur l'urgence de la demande, les délais de livraisons des croix étant très longs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après un vote à main levée,

dont le résultat est le suivant :

25 voix Pour

Unanimité des suffrages exprimés

DECIDE de modifier sa demande de subvention auprès du Souvenir Français pour le Carré Militaire dans les conditions exposées ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ces affaires

- **Décision modificative N°4**

Monsieur l'adjoint aux finances expose qu'une décision modificative est nécessaire pour prendre en compte les besoins de financements suivants en investissement :

- Aménagement d'un nouvel accès sécurisé à l'école du Brêt par le parc de l'Orangerie. Gery PALZYNSKI explique que ces travaux font suite à des demandes de parents de bénéficier d'une meilleure sécurité pour les piétons. Désormais, les enfants entrent par l'arrière, mais il faut aménager le cheminement dans le parc pour que les poussettes puissent se croiser et accéder dans la cour des maternelles par un portillon. Les familles entrent dans le parc par le portillon près de la MJC. Marcel BABAD rappelle que la demande initiale était de reculer le portail qui donne sur le parking. Gery PALCZYNSKI répond que cette solution n'était pas satisfaisante, on aurait gagné que quelques mètres carrés et ça aurait été plus cher, cela n'aurait pas permis de mieux gérer les flux. On traverse le parc et on arrive à droite sur la cour des maternelles. Marcel BABAD demande si on créé une allée en enrobé qui traversera l'allée en pavée existante, ce qui est confirmé. Les parents ont voté par 57 voix pour et 22 contre. Olivier EYRAUD s'étonne de ces oppositions.

- Acquisition de mobilier salle de l'orangerie (tables mobiles, lave-vaisselle)
- Les crédits de l'opération 509 sont diminués du montant nécessaire à ces investissements.

Marie-Claude BENNIER demande si les enfants mangent à l'Orangerie : ce point a été vu lors du dernier conseil, pour respecter les effectifs dans les réfectoires. Olivier EYRAUD demande où vont finalement les anciens. Noël CHEYNET répond qu'il a rencontré le bureau, qu'il y a eu un vote pour rester dans l'Orangerie, des tables pliantes et mobiles ont été achetées pour leur permettre d'intégrer rapidement les lieux après le service. Cette solution donne satisfaction.

DM N°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-361-020 : MATERIEL DIVERS	0,00 €	5 720,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	5 720,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-450-211 : EM BRET	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-509-822 : VOIRIE ET RESEAUX	13 220,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	13 220,00 €	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	13 220,00 €	13 220,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :
Pour : 24, Absentions : 1
Unanimité des suffrages exprimés**

DIT

VALIDE la décision modificative n°4 du budget principal de la commune pour un montant de 0 € que la section de fonctionnement s'équilibre à 5 105 000,00 € et la section d'investissement à 4 171 881,97 €

• **Indemnités au comptable pour l'exercice 2018**

Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, du décret du 19 novembre 1982 et de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, la commune peut verser une indemnité de conseil à Madame Béatrice GONZALES, la nouvelle Trésorière en charge du secteur de Reyrieux.

Pour l'année 2017, un taux de 50% a été fixé par le conseil, la trésorière ayant pris ses fonctions en cours d'année. Il est demandé au conseil de déterminer le taux qu'il souhaite appliquer pour 2018, qui pourra s'appliquer chaque année.

Pour information, la CCDSV et la commune de Trévoux ont reconduit le taux de 100 %.

Olivier EYRAUD souhaite rappeler les propos de l'an dernier : c'est une fonctionnaire d'Etat, c'est peut-être un usage que les collectivités participent mais en cette période de difficultés budgétaires ce n'est pas la compétence de la commune que de verser une indemnité à la trésorière qui perçoit un salaire pour ce travail. Est-ce qu'on connaît son salaire ? Elle doit bien gagner sa vie, et elle va toucher sur l'ensemble des communes et syndicats, ce qui représente une somme considérable. On ne sait pas si c'est pour elle ou pour son service. Reyrieux va déjà verser 800 €, quelle somme au total va-t-elle toucher ?

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant
Pour 18, Contre 6
Majorité des suffrages exprimés**

FIXE le taux d'indemnité à 100% pour le conseil de la Trésorière de la commune.

• **Ouverture des crédits d'investissements 2019 - Paiement des investissements avant le vote du budget.**

Afin de ne pas pénaliser les investissements et le lancement de travaux en début d'année, l'article L. 1612-1 du CGCT prévoit la possibilité d'engager dans la limite de 25 % des enveloppes du budget de l'année précédente, des dépenses d'investissement et ce, sans attendre le vote du budget principal de l'année 2019.

Aussi convient-il de préciser sur quelles opérations, cette faculté porte :

N°	Opérations	N°	Opérations
361	Matériel divers	472	Salle Culture et Loisirs Galet
398	Eclairage public	478	Eaux Pluviales
399	Espace Talançonnais	484	Cimetière
450	Ecole Maternelle du Brêt	491	Centre technique municipal
451	Ecole élémentaire Jacques Fert	498	Matériel informatique
453	Mairie	509	Voirie
455	Cuisine centrale	522	Accessibilité
458	Stade	511	Aménagement école du Bret
460	Révision simplifiée du PLU	523	Futur groupe scolaire
469	Investissement mobilier écoles		

Marie-Claude BENNIER souhaite connaître le montant prévu, réalisé et l'encours car on ne sait pas sur quelle somme on part. Olivier EYRAUD ajoute qu'on ne sait pas ce que cela représente et si la commune à la marge financière. Michel DESPRAT rappelle que rien n'engage à dépenser ces crédits dans la totalité des 25 %

Le montant est affiché en séance.

Opération	Chapitre	Compte	Total Prévu []	Réalisé []	%(R...)	Disponib... []	% ...
526 - HALLE SPORTIVE TENNIS			20 000,00 €	0,00 €		20 000,00 €	
523 - GROUPE SCOLAIRE ECO-QUARTIER			252 000,00 €	112 855,64 €		139 144,36 €	
522 - ETUDE AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE BAT.COMMUNAUX			43 500,00 €	43 209,60 €		290,40 €	
511 - ECO-AMENAGEMENT			2 000,00 €	0,00 €		2 000,00 €	
509 - VOIRIE ET RESEAUX			499 921,64 €	305 227,23 €		194 694,41 €	
498 - MATERIEL INFORMATIQUE			11 000,00 €	9 531,64 €		1 468,36 €	
491 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL			5 000,00 €	2 778,00 €		2 222,00 €	
487 - MATERIEL DE MUSIQUE			100,00 €	0,00 €		100,00 €	
484 - CIMETIERE			8 000,00 €	4 370,00 €		3 630,00 €	
482 - MATERIEL DE TRANSPORT			30 000,00 €	29 790,00 €		210,00 €	
478 - VOIRIE ET RESEAUX			4 000,00 €	3 000,00 €		1 000,00 €	
472 - SALLE CULTURE ET LOISIRS			20 000,00 €	17 308,60 €		2 691,40 €	
469 - INVESTISSEMENTS ECOLES			8 258,74 €	8 055,84 €		202,90 €	
467 - SECURITE			5 000,00 €	4 440,00 €		560,00 €	
460 - PLU			2 960,28 €	0,00 €		2 960,28 €	
458 - STADE			13 000,00 €	12 811,20 €		188,80 €	
455 - CUISINE CENTRALE			4 470,00 €	4 350,76 €		119,24 €	
453 - MAIRIE			4 000,00 €	3 960,00 €		40,00 €	
451 - ECOLE CHATEAUVIEUX			29 822,80 €	27 430,80 €		2 392,00 €	
450 - EM BRET			7 500,00 €	6 766,80 €		733,20 €	
409 - TERRAINS DIVERS			106 000,00 €	995,60 €		105 004,40 €	
399 - ESPACE TALANCONNAIS			16 500,00 €	15 000,72 €		1 499,28 €	
398 - ECLAIRAGE PUBLIC			5 000,00 €	4 877,58 €		122,42 €	
361 - MATERIEL DIVERS			27 620,00 €	27 064,00 €		556,00 €	
			3 046 050,51 €	3 031 628,46 €		14 422,05 €	

Il est rappelé que l'année budgétaire n'étant pas terminée, les réalisations ne sont pas définitives.

Nathalie BARDE rappelle qu'il s'agit des crédits prévus au budget primitif, et pas les crédits consommés. Jean-Jacques DUMONT demande en quoi consiste la révision simplifiée du PLU ? Michel DESPRAT répond que c'est une possibilité qui est offerte. Le Maire répond que l'idée est de ne pas se retrouver coincé pendant trois mois le temps de voter le budget. Michel DESPRAT explique qu'on fait la même opération sur les syndicats.

Marcel BABAD explique que certaines lignes ne feront pas l'objet d'inscriptions en 2019. Michel DESPRAT rappelle que c'est ce qui pourrait avoir à être engagé entre le 1^{er} janvier et le vote du budget. Si la dépense a déjà été engagée, elle apparaîtra dans les restes à réaliser.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant
CONTRE 3
ABSTENTIONS 5
POUR 17**

AUTORISE le paiement de dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits de l'exercice précédent à compter du 1er janvier 2019 et suivant les opérations détaillées ci-dessus.

• **Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité et autorisation de principe de recrutement d'agents contractuels de remplacement**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU les délibérations du 14 mai et 17 septembre 2018

CONSIDERANT que la Commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs sur le fondement de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984,

CONSIDERANT que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles sur le fondement de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 (notamment, les agents en arrêt maladie).

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La commune peut avoir recours à des recrutements d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ou pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé de préciser les conditions de ces recrutements sur des postes non permanents :

Ancienne situation	Nouvelle situation
<p><u>Alinéa 3-1 : Accroissement temporaire d'activité- 2 postes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - adjoint technique dans les services techniques ou scolaire) – 1 poste à temps complet Durée maximale de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs. - Adjoint d'animation : 1 poste de 8h hebdomadaires en temps scolaire Durée maximale de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs. <p><u>Alinéa 3-1 Accroissement saisonnier d'activité : 2 postes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint technique 2^e classe 1er échelon 35 h hebdomadaires, services techniques : Durée maximum de 3 mois renouvelable une fois 	<p><u>Alinéa 3-1 : Accroissement temporaire d'activité- 3 postes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - adjoint technique dans les services techniques ou scolaire) – 1 poste à temps complet Durée maximale de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs. - Adjoint d'animation : 1 poste de 8h hebdomadaires en temps scolaire Durée maximale de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs. - Adjoint administratif : 1 poste de 35 h hebdomadaires. Durée maximale de 12 mois compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs. <p><u>Alinéa 3-1 Accroissement saisonnier d'activité : 2 postes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adjoint technique 2^e classe 1er échelon 35 h hebdomadaires, services techniques : Durée maximum de 3 mois renouvelable une fois

S'agissant des agents permanents, fonctionnaires ou contractuels, momentanément indisponibles, il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 susvisé pour faire face au remplacement des agents absents.

Michel DESPRAT fait le parallèle avec le recensement, où l'agent référent était beaucoup mobilisé, et qu'une aide a été recrutée sur cette période. Olivier EYRAUD demande si c'est aussi le fait de l'accroissement de la population. Le Maire répond qu'indirectement oui, puisque le recensement a pris plus de temps car plus de logements à visiter. La durée du temps de travail est maximum, il est possible de recruter en deça, et la durée totale du recrutement est libre, dans la limite de 18 mois consécutifs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Après un vote à main levée,

dont le résultat est le suivant

CONTRE

ABSTENTIONS

POUR 25

- DÉCIDE** de compléter à compter du 1^{er} janvier 2019 ; les emplois non permanents suivants pour accroissement temporaire d'activité :
- 1 emploi à complet 35h00 ouvert au cadre d'emploi d'adjoint administratif.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des agents permanents, fonctionnaires ou contractuels, momentanément indisponibles,
- DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du Budget principal de la Commune 2019.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du prochain contrat enfance jeunesse.
Noël CHEYNET rappelle que c'est un dispositif financé par la CAF de l'AIN, le nouveau contrat vise à soutenir les collectivités qui ont une politique envers la jeunesse et l'enfance. Le nouveau contrat porte sur la période 2018-2021. Sont principalement concernés le centre social avec l'accueil de loisirs sans hébergement qui fonctionne depuis l'origine du contrat enfance jeunesse avec une aide de 35 000 €, l'accueil jeunes de la MJC avec 13 156 € et une partie du poste de directeur de la MJC 7160 € s'il participe à la coordination des actions sur la commune en faveur de la jeunesse. Il est à noter que la convention d'objectif et de gestion de la CNAF qui donne leurs moyens de financement aux caf prévoit une augmentation des 2% contre 7% en 2014 et 13% en 2008. Cela va amener des priorités, certains développements ne seront pas pris en compte, en dehors de la petite enfance, du handicap et des familles en difficulté. Le financement a été maintenu au regard de l'évolution prévisible de la population. On attend retour des éléments écrits pour vote en conseil et contractualisation. Noël CHEYNET salue le travail remarquable effectué par Cécile WENDLING pour préparer les bilans du contrat et accompagner les commissions dans l'élaboration du nouveau projet. A titre d'exemple, l'espace a augmenté les facturations d'acte de 27%. Le bilan est disponible en mairie.
Le PEDT et le CEJ cohabitait, désormais le PEDT est élargit pour intégrer les tranches d'âges de 3 à 18 ans. Les objectifs retenus sont larges et permettent aux partenaires d'être dans l'opérationnalité :
 - Favoriser l'autonomie des enfants et adolescents, Les rendre acteurs de leur projet
 - Promouvoir le vivre ensemble, et faire prendre conscience aux enfants et adolescents de leur environnement social, culturel, et écologique (plus de place au développement durable)
 - S'inscrire dans une démarche de sensibilisation et cohabitation auprès des parents d'enfants, préadolescents et adolescents et de leurs familles (accompagnement à la parentalité)
Une commission enfance jeunesse avec tous les acteurs de la communauté éducatives sera constitué pour animer ce dispositif (écoles, collèges, associations, associations de parents d'élèves).
- Retour sur les modifications de la tarification de la part assainissement des factures d'eau

Les coûts des m3 qui ont fortement augmenté sont dues principalement à des retards de mise en conformité de stations d'épurations et des réseaux qui les alimentent. La police de l'eau a condamné la communauté de communes à rénover Fareins, Villeneuve et reconstruire Saint Didier de Formans pour récupérer les effluents du collège en cours de de construction. Les obligations de conformité sont sur des délais de 3 ans en investissement.

- Travaux sur les stations : 10 millions d'euros HT
- Extension des réseaux : 2 millions d'euros HT
- Réhabilitation des réseaux et mise en séparatif sur des programmes reportés depuis des années, comme à Trévoux, avec des stockages tampons : 11 millions d'euros HT
- Recettes : 3.6 millions d'euros. L'agence de l'eau ne subventionne plus les réseaux et plafonne les aides aux stations.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Investissement – dépenses - 2018-2021

Des opérations contraintes et obligatoires :

- 6 Stations d'Épuration à mettre aux normes : **10,7 M d'€HT**
- Extensions de réseau : **1,7 €HT**
- Travaux de réhabilitation des réseaux et autres: **7,5 M d'€HT**
- Des reports des programmes précédents

=>Soit 23,2 M€ en montant budgétaire à inscrire

Conseil communautaire du 26 février 2018

58  DOMBES
SAÔNE VALLÉE

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Investissement – recettes - 2018-2021

Des **recettes en baisse**, du fait des annonces de l'Agence de l'eau:

- Aucune subvention sur les réseaux (Agence de l'Eau)
- Aucune subvention pour les extensions de réseaux (Agence de l'eau)
- Des subventions pour les STEP limitées entre 10 et 25%(Agence de l'eau)
- 15% de subventions pour les réseaux CD01

Soit :

- Recettes pour 6 stations d'épuration : **1,9 M d'€**
- Recettes pour extension de réseau et autres travaux : **1,7M d'€**

Soit un total de seulement **3,6 M€ de recettes** d'investissement sur 2018-2021

Conseil communautaire du 26 février 2018

59  DOMBES
SAÔNE VALLÉE

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement – dépenses - 2018-2021 En très forte hausse

- Travaux de branchements impactés par le cout du désamiantage :
 - ✓ + **22% par rapport à 2017**
 - ✓ cout moyen **3200 €/branchement**
- Le cout d'exploitation des STEP/réseaux a explosé suite à
 - ✓ La mise aux normes des marchés d'exploitation
 - ✓ L'adjonction de nouveaux postes de relevage
 - ✓ L'obligation d'autosurveillance étendue aux déversoirs d'orage(DO)
 - ✓ L'obligation de recherche de micropolluants
 - ✓ Le poids croissant des contentieux

Soit des dépenses de **10,6 M d'€ (budgétaires)** sur la période 2018-2021

Conseil communautaire du 26 février 2018

60 

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement – recettes - 2018-2021

- ⇒ Des recettes progressives suite à la délibération du **30 juin 2015**
- ⇒ Un lissage calé en 2020 à **1,45 €HT/m3** et une partie fixe à **50€HT/an**
- ⇒ L'Agence de l'eau **divise par 2 les primes** pour épuration, et ne les versera que sous certaines conditions
- ⇒ La projection donne **13,1 M€ de recettes estimées sur la période 2018-2021**

Conseil communautaire du 26 février 2018

61 

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fonctionnement – recettes - 2018-2021

- ⇒ La situation de **2021 avec une CAF nette négative et une capacité de désendettement de 29 ans n'est pas acceptable**
- ⇒ Proposition de modifier les tarifs de façon suffisante
 - Pour faire face à nos **obligations réglementaires**
 - Pour conserver **des ratios financiers compatibles avec la loi de finances**
- ⇒ Monter la partie fixe à **60€ HT/an**
- ⇒ Fixer la part variable à **1,95€ HT/m3**

Conseil communautaire du 26 février 2018

63 

En fonctionnement, Michel DESPRAT rappelle qu'il y a aussi le coût des DSP et le suivi de l'ensemble des 16 stations du territoire. Le prix de l'assainissement a été voté en mai 2018, un courrier de la communauté de communes va être envoyé aux foyers avec les factures. Les éléments ont été

communiqués aux fermiers courant novembre, mais n'ont pas été joints à temps. Cela aurait permis d'éviter de faire l'amalgame entre le prix de l'eau et le prix de l'assainissement.

Marcel BABAD note un investissement de 23 millions d'euros sur 3 ans. Les recettes sont de 3.6 millions par an, le reste c'est de l'emprunt. Comment cela a-t-il été voté en conseil communautaire ? Les chiffres étaient-ils connus ? On aurait dû alerter la population d'abord et voter ensuite, on fait toujours l'inverse et on met les gens devant le fait accompli. Comme pour l'école qui devrait dans le programme être inaugurée en juin 2019. A ce jour, avec le budget de la commune, il faudrait regarder comment on fait pour payer l'école.

Olivier EYRAUD note que lors du dernier conseil communautaire il y a eu une prise de conscience de la réalité d'une telle augmentation, ce n'est pas ce qui avait été annoncé. Madame VIAL et lui-même ont voté contre. Il concède la réalité des travaux à réaliser, mais budgétairement, il aurait dû être possible de trouver une autre solution. Olivier EYRAUD a noté une prise de conscience de certains, mais pas de tous les conseillers, notamment le vice-président délégué. Il y a un vrai problème, la police de l'eau a tranché, la pilule est lourde à supporter, il y a sur le secteur des foyers qui doivent avoir de grosses difficultés pour payer, outre le fait que comprendre d'où vient l'augmentation n'est pas aisée pour tout le monde. Il invite le Maire, en tant que Vice-Président, à faire passer ce message et à faire retravailler les services. Le Maire rappelle qu'il a été souligné en séance l'erreur dans l'estimation des augmentations des factures, bien inférieures à la réalité.

Nathalie BARDE rappelle que c'est un budget annexe, que les réseaux sont en mauvais état, il faut être conscient que c'est une obligation et que cela va continuer sur le reste des mises en conformité sur ce qu'on demande sur la qualité des réseaux, qui fait aussi suite à une exigence de la population quant à la qualité de l'eau qui implique des traitements supplémentaires. L'augmentation de la population nécessite également un redimensionnement des STEPS. La grosse erreur fut le manque de communication, mais personne ne l'a relevé. Jean-Jacques DUMONT demande pourquoi ce point n'a pas été débattu en conseil avant le vote de leurs représentants en conseil communautaire, quand les élus sont sollicités pour des sujets tels que le nom des habitants de l'Ain. Laurent MALLET rappelle que c'est le principe de la représentativité et de la démocratie, sinon cela ne sert à rien d'envoyer des conseillers à la communauté de communes.

Jean-Luc MASSON demande pourquoi il a été attendu le dernier moment ? Nathalie BARDE suppose que les élus ont souhaité gagner du temps sur ces augmentations sur les factures. Si le cas s'était présenté sur ce mandat, rien ne préjuge de la décision du conseil. Jean-Luc MASSON déplore que cela n'ait pas été fait par palier. Olivier EYRAUD estime sérieuse la mauvaise appréciation des élus. Jean-Jacques DUMONT ne conteste pas les 23 millions mais la façon de payer l'addition. Il semblerait qu'il y ait d'autres financements à la communauté de communes, qu'elle aurait pu emprunter et étaler : là il y a eu deux hausses successives. Pourquoi ne pas faire marche arrière ? Cela vaudrait la peine de regarder. Par exemple, à Lyon il n'y a pas d'abonnement, et l'eau est à 1.04 € du m³. Le Maire répond qu'il y a forcément une contrepartie par ailleurs. En outre, l'assainissement est un budget annexe : il est autonome et doit s'équilibrer seul et dégager de la capacité d'autofinancement. Noël CHEYNET rappelle que la STEP de Massieux a coûté entre 12 et 13 millions d'euros, ces équipements sont chers. Il n'y a pas eu d'anticipation. Nathalie BARDE ajoute qu'il n'y a plus d'aides de l'agence de l'eau pour réduire l'autofinancement. Marie-Jacqueline LISBERNEY note que reculer ces investissements permettait de ne pas se retrouver confronté à une décision d'augmenter les factures, et qu'on a laissé traîner les choses. Olivier EYRAUD notait que sur d'autres EPCI les tarifs étaient plus chers : il n'est pas là le problème, il aurait fallu lisser, on doit pouvoir revenir sur une telle décision.

Marcel BABAD note qu'outre l'augmentation des taxes, il y aura un emprunt. Il y a eu un problème d'anticipation. Le Maire rappelle qu'on peut anticiper ce qu'on maîtrise mais que lorsque la loi impose un transfert de compétence avec des mises aux normes, les collectivités sont contraintes à agir dans un délai de 6 mois. Olivier EYRAUD rappelle que les investissements de la communauté de communes se comptent par millions, des investissements lourds arrivent qu'il va falloir financer. Aujourd'hui soit on emprunte, soit on augmente les impôts, on lisse ou on ne fait pas. Il invite à réétudier un lissage. Le Maire répond que les simulations 2019 de la communauté de communes avec de nouveaux transferts de compétences vont arriver.

Informations diverses

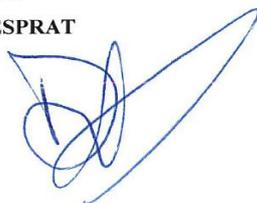
- Débat national des gilets jaunes : pour l'instant pas de registre, la commune attend les directives des services de l'Etat

- Nouveaux horaires d'ouverture du Galet et de la bibliothèque pour plus de cohérence entre les services, avec notamment une ouverture tardive le jeudi, en concertation avec le personnel pour mieux servir les talançonnais.
- Diagnostic sur les 6 platanes de la place de la mairie et les tilleuls. Marie-Jacqueline LISBERNEY signale l'engagement et l'investissement de Bénédicte GAULARD au sein de la commission Espaces Verts, ainsi que la mobilisation des équipes techniques.
 - Bassin du Cerdon : souhait de planter un ou deux arbres remarquables et parcours santé
 - Place de la Mairie, l'ONF a expertisé les 6 platanes, un arbre présente un risque pour la population à très court terme et doit être abattu, un second doit être traité, les autres sont à surveiller. Il conviendra de traiter la voirie et de replanter un arbre. Olivier EYRAUD a été interpellé et a pu s'apercevoir lui-même du danger et de l'impossibilité de faire autrement.
 - Concernant les tilleuls devant la mairie, les deux sont à abattre compte tenu de leur état et seraient remplacés par 4 tilleuls pour retrouver l'environnement historique du bâtiment.
Le rapport est disponible sur le site internet de la mairie.
 - Projet autour de la valorisation des espaces verts autour du galet, notamment au bénéfice des usagers de la bibliothèque, avec un objectif de pousse rapide pour avoir de l'ombre. Cet espace pourrait être complété par des blocs qui serviraient de bancs. Attention aux puits canadiens.
 - Jardin de Germaine : un cerisier et un pêcher seront plantés.
 - Valorisation de la Talançonne à l'angle du chemin de Cornu au niveau de la Paissière avec une terrasse
- Recensement : population légale au 1^{er} janvier 2019 : 4800 habitants (chiffre au 1^{er} janvier 2016). Le recensement mené début 2018 a conclu à une population de 4923 habitants, qui sera prise en compte avec un décalage de deux ans.
- Catherine BALANDRAS remercie les élus qui ont aidé au service repas du 1^{er} décembre dernier avec les anciens de plus de 70 ans, et tient à apporter correction des informations transmises dans le Progrès qui faisait état de 76 convives alors qu'ils étaient 176. Les élus remercient Catherine Balandras pour sa grande implication dans cet événement.
- Les anciens combattants de Reyrieux Trévoux, les membres du Bureau et le Président remercient la municipalité pour les travaux de déplacement et rénovation du monument aux Morts et la pose de stèles. Ils adressent leurs sincères remerciements pour ces travaux qui leurs tenaient à cœur.
- Marcel BABAD souhaite des informations sur les DP Herbevache. Le Maire explique que l'une d'entre elle a été retirée, et que pour la seconde, il reste à vérifier avec les juristes au regard du règlement leur avis sur la possibilité ou pas de créer des logements dans de l'existant car les administrations ne sont pas d'accord.
- Vœux du Maire le 12 janvier à 18h, Communauté de Communes le 21 janvier à 18h30
- Prochain conseil municipal le 22 janvier 2019 à 20h30

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à minuit

Le secrétaire

Michel DESPRAT




Le Maire

Jacky DUTRUC

